

**ORDONNANCE COLLECTIVE**

Groupe de médecine familiale (GMF)  
Montée de la Baie

<b>TITRE DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE</b>	<b>Numéro</b>
<b>TEST DE DÉPISTAGE DU CANCER DU COL UTÉRIN PAR UNE CYTOLOGIE CERVICALE</b>	<b>OC-CISSS-012</b>
<b>Initier</b> Initier le test de dépistage du cancer du col de l'utérus par une cytologie cervicale	
<b>Date d'entrée en vigueur</b>	Novembre 2016
<b>Date de révision</b>	Novembre 2019

**Professionnels habilités à décider d'appliquer l'ordonnance collective**

Infirmière clinicienne œuvrant dans ce GMF

**Clientèle(s) visée(s)**

Femmes âgées de 21 à 65 ans inscrites auprès d'un médecin œuvrant dans ce GMF

**Intention(s) thérapeutique(s)**

Permettre le dépistage précoce du cancer du col de l'utérus en effectuant le test de Papanicolaou (test de Pap)

**Activité(s) réservée(s) du professionnel**

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance
- Effectuer des examens et des tests invasifs selon une ordonnance
- Initier des mesures diagnostiques à des fins de dépistage dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi de la santé publique
- Appliquer des techniques invasives

**Condition(s) d'application ou indication(s)**

- Cytologie cervicale de dépistage
- Reprise d'un test lors de la réception d'un résultat inadéquat à la demande du laboratoire
- Reprise de la cytologie cervicale pour le premier résultat anormal :
  - Atypies cytologiques des cellules malpighiennes de signification indéterminée (ASC-US).

**Contre-indication(s)**

- Avis médical contraire
- Femme non-coïtarche
- Femme enceinte
- Présence de lésions cancéreuses au niveau du col de l'utérus connues, non-traitées ou avec un suivi en colposcopie sans congé
- Femme ayant subi une hystérectomie totale
- Dépistage suite à un abus sexuel

### Référence(s) au médecin

- Si présence d'une contre-indication
- Cytologie cervicale chez les clientes âgées de moins de 21 ans si coïtarches
- Cytologie annuelle en cas d'immunosuppression
- Résultat anormal autre qu'ASC-US
- Présence d'un deuxième résultat ASC-US positif
- Présence d'un résultat ASC-US avec virus du papillome humain (VPH) positif chez les femmes âgées de plus de 30 ans
- Femme avec des symptômes impliquant l'appareil uro-génital tels que brûlements mictionnels, dysurie, pollakiurie, incontinence urinaire, dyspareunie, douleur pelvienne grave, écoulements anormaux, odeurs nauséabondes
- Anomalies détectées à l'examen des structures génitales telles qu'une masse/polype, lésion, prolapsus utérin, fistule, condylomes, ulcère ou autre

### Directive(s) – Intervention(s) – Référence(s) aux outils cliniques

- Évaluer la situation et la condition clinique de la cliente par une collecte de données et un examen physique
- Informer la cliente avant son rendez-vous que 48 heures avant la date prévue de l'examen, elle doit éviter les activités suivantes :
  - Douche vaginale;
  - Relation sexuelle vaginale;
  - Insertion vaginale de tampon, de mousse spermicide ou de crème vaginale;
- **\*Ne jamais procéder au prélèvement, au risque de compromettre la qualité du spécimen :**
  - Si la cliente n'a pas respecté ces conditions;
  - Si présence de menstruations abondantes ne permettant pas de visualiser le col utérin.
- Effectuer le prélèvement cytologique du col utérin (test de Pap) selon la méthode de soins en vigueur
- Assurer un suivi des résultats du prélèvement et agir selon les directives de l'algorithme - Suivi des résultats ASC-US (annexe 1)
- Aviser le médecin responsable de tout résultat anormal

### Références

Méthode de soins infirmiers MSI

CISSS des Laurentides, point de service d'Argenteuil, Ordonnance collective no : OC-D-34 Initier le test de dépistage du cancer du col par cytologie cervicale (test PAP) Révisée Mars 2014

CISSS des Laurentides, point de service des Pays - d'en- Haut, Ordonnance collective no : OC-38 Initier le test de dépistage du cancer du col par une cytologie du col de l'utérus (test PAP). Avril 2014

CSSS Jeanne-Mance, Ordonnance collective no : OC ED-3 Initier le prélèvement cytologique de col de l'utérus (PAP-test) et le prélèvement pour dépistage du virus papillome humain. Révisée mars 2013

CSSS du Nord de Lanaudière, Ordonnance collective no : 4.09, Effectuer une cytologie cervicale (PAP-test) Sept 2014

CISSS du Bas Saint-Laurent, Ordonnance collective no : INF-03-2015 Effectuer une cytologie cervicale. Mai 2015

INSPQ, Lignes directrices sur le dépistage du cancer du col utérin au Québec, juin 2011

INSPQ, Avis sur l'optimisation du cancer du col utérin au Québec, janvier 2009

<https://www.inspq.qc.ca/publications/1279>

Doyon, O., Cloutier, L., & Brûlé, M. (2002). L'examen clinique dans la pratique infirmière. Saint-Laurent, Québec: Éditions du Renouveau pédagogique.

**ORDONNANCE COLLECTIVE**

Groupe de médecine familiale (GMF)


Rédigé par : Julie Munger, infirmière clinicienne  
Nom, TitreFévrier 2016  
Date**INSTANCES CONSULTÉES**

La signature n'est pas obligatoire, une confirmation par courriel est suffisante.

IDENTIFICATION		SIGNATURE	DATE
Instance consultée :	Renée Charpentier		Mars 2016
Nom :			
Titre :	Conseillère cadre en soins infirmiers	<input type="checkbox"/> Par courriel	
Instance consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Instance consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Instance consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Instance consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Instance consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Instance consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	

GMF Montée de la Baie  
3942, chemin Oka  
St-Joseph-du-Lac (Qc) J0N 1M0  
Téléphone : 450-473-3930  
Télécopieur : 450-598-2360

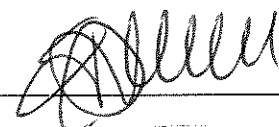
**SIGNATURES DES MÉDECINS**

  
Dre Boisvert-Gauthier, Geneviève

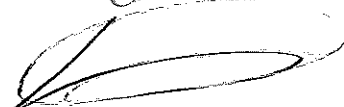
# 15681 Date

  
Dre Bouffard, Anne-Sophie


# 15366 Date

  
Dre Boyczum, Julie

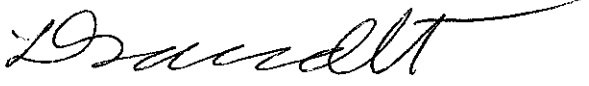
# 03113 Date

  
Dre Broughton, Vanessa

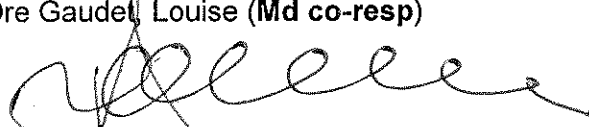
# 09497 Date

  
Dre De Broux, Marie Dominic


# 87200 Date

  
Dre Gaudel, Louise (Md co-resp)

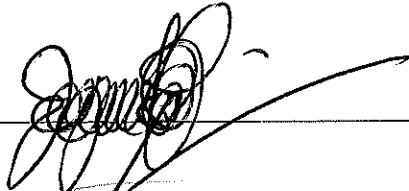
# 83352 Date

  
Dr Loisel, Pierre (Md resp)

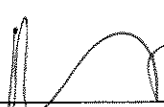
# 78317 Date

  
Dre Mongeau, Élodie

# 15589 Date

  
Dr Péloquin, Jacques

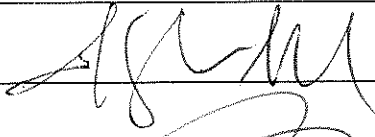
# 92356 Date

  
Dre Savard-Côté, Mélanie

# 03175 Date

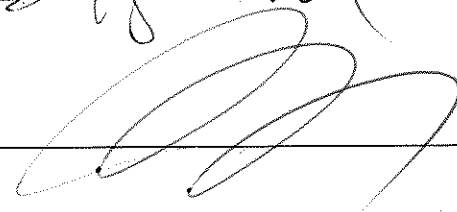
**SIGNATURES DES MÉDECINS (suite)**

Dr St-Aubin, Thomas



# 14609 Date

Dr Roy, Alain



# 88159 Date

**SIGNATURE**



Madame Rosemonde Landry  
Directrice des soins infirmiers et de l'éthique clinique

2017/08/17  
Date

**ANNEXE 1**

**ALGORITHME DU SUIVI DES RÉSULTATS ASC-US**

